



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2024-122

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture des Yvelines / Direction des sécurités

78-2024-04-03-00002 - Arrêté préfectoral SIDPC N° 2024 015 portant dispositions relatives à une session de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) (2 pages) Page 3

Préfecture des Yvelines / DRCT

78-2024-03-15-00017 - Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement **??**« Funecap IDF », à l'enseigne « Roc-Eclerc » sis sur la commune de Le Chesnay-Rocquencourt (1 page) Page 6

Préfecture des Yvelines / Service du cabinet

78-2024-03-21-00010 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 8

78-2024-03-25-00003 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement (2 pages) Page 10

78-2024-03-20-00014 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 13

78-2024-03-22-00008 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 15

Sous-Préfecture de Rambouillet / Cabinet du Sous-Préfet de Rambouillet

78-2024-04-02-00008 - arrêté signé MFF 2024 (4 pages) Page 17

Préfecture des Yvelines

78-2024-04-03-00002

Arrêté préfectoral SIDPC N° 2024 015 portant
dispositions relatives à une session de
certification à la pédagogie appliquée à l'emploi
de formateur en prévention et secours civiques
(PAE-FPSC)



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SIDPC N° 2024 - 015 PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES À UNE SESSION DE CERTIFICATION À LA PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES (PAE-FPSC)

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

Vu le Code du sport ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu la décision d'agrément «ON77-FPSC-001-2024-27 » délivrée par la DGSCGC en date du 15 janvier 2024 sur le référentiel interne de formation et de certification de la « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint, directeur de cabinet par intérim,

ARRÊTE :

Article 1 : Une session de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques est organisée le vendredi 03 mai 2024, à 14h00 aux camps de gendarmerie mobile, avenue du Général Leclerc – 78650 BEYNES.

Article 2 : Sont nommés membres du jury de l'examen mentionné à l'article 1^{er} :

Président :

- Monsieur Jean-Luc AGRISSAIS, Fédération des Clubs de la Défense

Membres titulaires :

- Madame Irène LECOMPTE, Croix Rouge française 78
- Madame Nathalie ROUSSE, académie de Versailles
- Monsieur Maximilien SAMSOEN, Croix Blanche 78
- Monsieur Mathieu MOLINA, gendarmerie 78

Article 3 : Le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 03 AVR. 2024

Pour le préfet et par délégation,

Le Chef du Service Interministériel de Défense et
de Protection Civile



Matthieu PIANEZZE

Préfecture des Yvelines

78-2024-03-15-00017

Arrêté portant modification de l habilitation dans le domaine funéraire de l établissement « Funecap IDF », à l enseigne « Roc-Eclerc » sis sur la commune de Le Chesnay-Rocquencourt



**Arrêté n°
portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement
« Funecap IDF », à l'enseigne « Roc-Eclerc » sis sur la commune de Le Chesnay-Rocquencourt**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral habilitant l'établissement « Funecap IDF », à l'enseigne « Roc-Eclerc » de Le Chesnay-Rocquencourt dans le domaine funéraire à compter du 01/04/2021 ;

Vu la demande formulée le 11/01/2024 par Monsieur Philippe LE DIOURON responsable de la SAS « FUNECAP IDF » dont le siège social est situé 50, boulevard Edgar Quinet à Paris (75014) ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : L'habilitation portant le numéro 21-78-0171, et concernant l'établissement « FUNECAP IDF », à l'enseigne « Roc Eclerc » sis 16, rue de Versailles à Le Chesnay-Rocquencourt (78150), dans le domaine funéraire, est modifiée en ce qui concerne la direction de l'établissement désormais confiée à Monsieur Philippe LE DIOURON.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

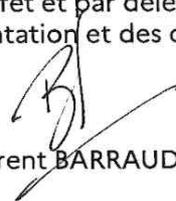
Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau - 75800 Paris cedex 08).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Versailles, le 15/03/2024

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la réglementation et des collectivités territoriales


Laurent BARRAUD

Préfecture des Yvelines

78-2024-03-21-00010

Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze pour actes de courage et de dévouement



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Service du cabinet
Bureau de la représentation de l'État**

**Arrêté portant attribution de la
médaillon de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Arrête :

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Matthieu GASTON, Lieutenant de la Circonscription de police nationale de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur Steve RAPEL, Brigadier-chef de la Circonscription de police nationale de Mantes-la-Jolie,
- Madame Aurélie ROUSSET, Gardienne de la paix de la Circonscription de police nationale de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur William K BIDI, Gardien de la paix de la Circonscription de police nationale de Mantes-la-Jolie.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Secrétaire Général adjoint sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **21 MARS 2024**

Le préfet,


Frédéric ROSE

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Préfecture des Yvelines

78-2024-03-25-00003

Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze pour actes de courage et de dévouement



**Arrêté portant attribution de la
médaillon de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Arrête :

Article 1^{er}: La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Madame Mathilde BURONFOSSE, Brigadier-chef de la Circonscription de police nationale de Conflans-Sainte-Honorine,
- Madame Valérie VABRE, Brigadier-chef de la Circonscription de police nationale de Conflans-Sainte-Honorine,
- Madame Solenn ROUXEL, Gardienne de la paix de la Circonscription de police nationale de Conflans-Sainte-Honorine,
- Monsieur Jean CHOLLET, Gardien de la paix de la Circonscription de police nationale de Conflans-Sainte-Honorine,
- Monsieur Erwan LEFAIX, Gardien de la paix de la Circonscription de police nationale de Conflans-Sainte-Honorine,
- Monsieur Alexandre SPORTELLI, Gardien de la paix de la Circonscription de police nationale de Conflans-Sainte-Honorine.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Secrétaire Général adjoint sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **25 MARS 2024**

Le préfet,



Frédéric ROSE

Préfecture des Yvelines

78-2024-03-20-00014

Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze pour actes de courage et de dévouement



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Service du cabinet
Bureau de la représentation de l'État**

**Arrêté portant attribution de la
médaillon de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Arrête :

Article 1° : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Adrien CHEVALIER, Gardien de la paix de la Conscripton de police nationale de Sartrouville.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Secrétaire Général adjoint sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **20 MARS 2024**

Le préfet,

Frédéric ROSE

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Préfecture des Yvelines

78-2024-03-22-00008

Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze pour actes de courage et de dévouement



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Service du cabinet
Bureau de la représentation de l'État**

**Arrêté portant attribution de la
médaillon de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Arrête :

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Stéphane CARVALHO.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Secrétaire Général adjoint sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **22 MARS 2024**

Le préfet,


Frédéric ROSE

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Sous-Préfecture de Rambouillet

78-2024-04-02-00008

arrêté signé MFF 2024



ARRÊTÉ

Accordant la Médaille de la Famille Française A l'occasion de la promotion 2024

Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n°2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille ;

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de Madame Florence GHILBERT en qualité de Sous-préfète de Rambouillet ;

Vu l'arrêté du 04 mars 2024 n° 78-2024-03-04-00009 portant délégation de signature à Madame Florence GHILBERT ;

Vu l'avis motivé de l'union départementale des affaires familiales des Yvelines ;

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Rambouillet ;

ARRÊTÉ

Article 1er: La Médaille de la Famille est attribuée pour l'année 2024, afin de rendre hommage à leurs mérites et leur témoigner la reconnaissance de la Nation, aux mères et pères de famille dont les noms suivent :

- Madame Guillemette de BASQUIAT de MUGRIET (née BORGEAUD) domiciliée à Rambouillet (78120) ;
- Madame Brigitte AUMONNIER (née DUBOIS) demeurant à Versailles (78000) ;
- Madame Anne-Gaëlle BRUNET (née DELBOS) demeurant à Saint-Germain-en-Laye (78100) ;
- Madame Céline CATAR (née CUNY) demeurant à Le Pecq (78230) ;
- Madame Séverine CERZO demeurant à Maisons-Laffitte (78600) ;
- Madame Alexa CROLY-LABOURDETTE (née BÖCKMANN) demeurant à Louveciennes (78430) ;
- Madame Christel de CHABANNE la PALICE (née PONCELIN de RAUCOURT) demeurant à Versailles (78000) ;

- Monsieur François de CHABANNE la PALICE demeurant à Versailles (78000) ;
- Madame Agnès de MELLO (née GRIFFON) demeurant à Versailles (78000) ;
- Madame Colombe de MARLIAVE (née JOBEZ) demeurant à Louveciennes (78430) ;
- Madame Roselyne de VERGNETTE de LAMOTTE (née de SOLMS) demeurant à Rambouillet (78120) ;
- Madame Lydia FEUILLET (née LAINE) demeurant à Rambouillet (78120) ;
- Madame Thérèse FRECHET (née de VIGUERIE) demeurant à Verneuil sur Seine (78430) ;
- Madame Elisabeth GRUAU (née JESTIN) demeurant à Versailles (78000) ;
- Madame Virginie JEANNEROD (née de LAFORCADE) demeurant à Maisons-Laffitte (78600) ;
- Madame Laïla KHITER demeurant à Guyancourt (78280) ;
- Madame Florence LAJOYE (née DONGER) demeurant à Viroflay (78220) ;
- Madame Anaïs LAMATY (née CAVAILLÉ) demeurant à Viroflay (78220) ;
- Madame Anne-Sophie LAMÔRÉ (née MABILAIS) demeurant à Rambouillet (78120) ;
- Madame Gwenolée LE BOUTEILLER (née HUON DE PENANSTER) demeurant à Rambouillet (78120) ;
- Madame Laure LECOQ (née De NANTES) demeurant à Rambouillet (78120) ;
- Madame Florence LEGLAND (née HELIOT) demeurant à Rambouillet (78120) ;
- Madame Aude MAS (née CHEBROU De La ROULIERE) demeurant à Viroflay (78220) ;
- Madame Hélène NICOT (née DE GOESBRIAND) demeurant à Saint Germain en Layes (78100) ;
- Madame Marie-Anne NORTZ (née CAUSSON) demeurant à Versailles (78000) ;
- Madame Anne-Sophie OMONT (née COMBY) demeurant à Houilles (78800) ;
- Madame Farida PISON (née BELARADJ) demeurant à Limay (78520) ;
- Monsieur Ludovic PISON demeurant à Limay (78520) ;
- Madame Marie VENUTOLO (née THOMINE-DESMAZURES) demeurant à Le Vésinet (78110) ;

Article 2: Madame la Sous-préfète de Rambouillet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Rambouillet, le **02 AVR. 2024**

Le Préfet des Yvelines
et par délégation
La Sous-préfète de Rambouillet



Florence GHILBERT

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de la ville de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

11/11/2024